

Fin de la négociation relative à l'assurance chômage - Séance du 20 février 2019

Publié le 20 février 2019

Le Medef, avec les autres organisations patronales, est allé au bout de ce qu'il pouvait proposer dans le cadre contraint imposé par le gouvernement et constate l'impossibilité de parvenir à un accord.

L'ensemble du texte proposé par le patronat témoigne de la densité des travaux menés entre partenaires sociaux au cours des derniers mois sur des sujets plus larges et structurels que ceux prévus par la lettre de cadrage gouvernemental :

- Architecture et fonctionnement du système,
- Accompagnement et formation des demandeurs d'emploi,
- Indemnisation des intermittents du spectacle,
- Paramètres d'indemnisation pour l'ensemble des demandeurs d'emploi,
- Situation des personnes en contrats courts récurrents.

Le Medef rappelle que la lettre de cadrage gouvernementale comportait deux volets : un volet « économies et incitations au retour à l'emploi », un volet « précarité et contrats courts ».

Il n'a jamais été possible de discuter du volet "économies" avec la délégation syndicale et la négociation "assurance chômage" s'est transformée en une négociation "contrats courts". La délégation patronale a présenté pour cette séance une nouvelle proposition qui n'a pu être discutée : le versement d'une contribution forfaitaire à chaque fin de contrat à durée déterminée d'usage de 3 mois ou moins, à un fonds piloté par l'assurance chômage, et servant à financer des aides complémentaires à la formation et des aides à la mobilité.

Cette proposition contenait deux avantages : un effet attendu sur l'usage des contrats très courts et la réorientation des fonds collectés vers les salariés.

Après ce constat d'échec, le Medef demande donc la tenue d'une réunion de concertation autour de la Ministre du travail. Il y participera dans un esprit constructif.